

FLASH **Snia-ïpr**

Bulletin des Inspecteurs d'Académie - Inspecteurs pédagogiques régionaux

*Année 2010 , année des réformes ?
Ou année du mépris ?
Le SNIA IPR n'est pas dupe,
ses nombreux adhérents le soutiennent .*

Abonnement : 7,5 euros. Le numéro : 3 euros.

Imprimé chez bbv imprimerie, 2 rue de l'aqueduc 45000 Orléans Commission paritaire N° 0111 S 05659

Le Bureau National du Snia-ïpr

Le NOUVEAU BN élu le 23 janvier 2009

Président : Jean François LE BORGNE jean-francois.leborgne@wanadoo.fr

Vice-présidents : Pascale HERTU Pascale.hertu@easynet.fr

Roger KEIME roger.keime@ac-rennes.fr

Secrétaire générale : Danielle KUNEMANN danielle.kunemann@ac-creteil.fr

Trésorier : Michel GOUY michelgouy@yahoo.fr

Trésorier adjoint : Bernard LEHALLE bernard.lehalle@orange.fr

Membres du bureau, chargés de missions :

Bernard LEROUX bernard.leroux@ac-nantes.fr

Laurence PICHEAU laurence.picheau@ac-versailles.fr

Patrick DUPRAT patrick.duprat@ac-poitiers.fr

Présidents honoraires : Michel Dofal, Michel Maginot.

Vos élus à la CAPN (élections du 8 décembre 2008)

Titulaires : Danielle KUNEMANN, Jean-François LE BORGNE, Michel GOUY

Suppléants : Roger KEIME, Laurence ADELIN, Régis RIGAUD

Notre site : <http://entstg.free.fr/snia/index.php>

ATTENTION GRACE à la bonne coordination de plusieurs de nos adhérents le site va trouver bientôt une nouvelle adresse plus accessible et donc plus aisée à consulter, à partir de juillet 2010.

Ce site donne en permanence ou presque des informations sur nos activités et vous pourrez constater que nos rencontres et discussions de toutes sortes ont été particulièrement nombreuses depuis le mois de juin 2009.

OUVERT à tous pour la lecture seule et aux envois de méls des membres du bureau, ce site donne des informations plus précises aux collègues syndiqués au SNIA IPR. Vous pouvez modifier vos informations personnelles et donner ainsi vos coordonnées afin que l'on puisse vous contacter.

Pour avoir accès au site réservé, il faut contacter les délégués académiques qui, seuls, sont habilités à vous renseigner sur vos codes d'accès et mot de passe.

Voici la liste des délégués académiques qui sont en mesure de vous délivrer l'adhésion et les codes.

Si vous ne pouvez pas accéder, envoyez un courriel à Michel Gouy notre trésorier à l'adresse suivante :

michelgouy@yahoo.fr

N'hésitez pas à faire part de vos remarques quant au fonctionnement du site dont nous rappelons cependant qu'il est le produit d'un travail de construction totalement bénévole et que le SNIA IPR ne reçoit strictement aucune aide (et qu'il est indépendant de tout lien même lointain avec des syndicats reconnus et des mutuelles généreuses).



Les Délégués académiques du **Snia-IPR** en 2010

AIX MARSEILLE

PATRICK BRANDEBOURG

AMIENS	MARC ROUSSEL
BESANCON	DOMINIQUE TOLLE
BORDEAUX	FREDERIC BLASCO
CAEN	ALAIN FAUCHER
CLERMONT FERRAND	BERNARD ABRIOUX
CORSE	DOMINIQUE ORSONI
CRETEIL	DANIELLE KUNNEMAN
DIJON	ANNE MARIE ACHARD
ESEN	Michelgouy@yahoo.fr
GRENOBLE	MICHEL GOMEZ
GUADELOUPE	Jocelyn ALAMKAM
LILLE	MICHEL GOUY
GUYANE	YOLANDE EDERIQUE
LIMOGES	REGIS RIGAUD
LYON	DANIELLE LE PRADO MADAULE
MARTINIQUE	BENOIT FRICOTEUX
MAYOTTE	THERESE PAGES
MONTPELLIER	MARTINE LIZAMBERT
NANCY METZ	BERNARD LEHALLE
NANTES	JEAN-MICHEL PAGUET
NICE	ALAIN HAUSSAIRE
ORLEANS TOURS	JEAN-FRANCOIS LEBORGNE
NOUVELLE CALEDONIE	ERIC LAVIS
PARIS	PASCALE HERTU
POITIERS	PATRICK DUPRAT
POLYNESIE	ERIC LAVIS
REIMS	ALAIN MARIE
RENNES	ROGER KEIME
REUNION	STEPHANE VAUTIER
ROUEN	DANIEL CHEVALIER
STRASBOURG	ERIC SIGWARD
TOULOUSE	ANNE MARIE WOMMELSDORF
VERSAILLES	LAURENCE PICHEAU

Il faut adresser vos demandes à vos délégués académiques qui vous enverront les documents nécessaires et le journal FLASH via Internet

Attention il y a eu des changements de pratiques dans le syndicat et nous avons tenté de faire un maximum de diffusion via le net.

C'est moins d'envois postaux qui coûtent de plus en plus cher, moins de papier, même si parfois on imprime les documents en PDF pour mieux les lire.

C'est surtout une très grande rapidité de réaction, de diffusion et de réception face à un service de la Poste qui se grippe et est contraint à des acrobaties dangereuses. Les tarifs privilégiés dont nous bénéficions au titre de la presse syndicale, fort bien négociés par nos prédécesseurs, sont très menacés.

Pour toute correspondance : contactez notre trésorier

Michel Gouy 3 rue de Ferrière à 59175 VENDEVILLE
Notre compte postal : BORDEAUX 13 118 75 V

SIEGE DU SYNDICAT
SNIA IPR

Chez Michel GOUY Trésorier
3 rue de Ferrière
59175 VENDEVILLE

Prière de noter définitivement cette adresse nouvelle où toute correspondance, même pour le président, doit être envoyée. Si urgence appelez le président sur ce numéro : **09 77 95 93 15**

RAPPEL SITE : <http://entstg.free.fr/snia/index.php>



Sommaire

Les nouvelles syndicales et l'Editorial.

La mastérisation : un point de vue à discuter.

- | | |
|--|--------------------|
| 1) La CAPN du 15 juin | page 8 |
| 2) Les stagiaires et les listes d'aptitude, le dernier mouvement | page 11 |
| 3) Le BN du 11 juin 10 | page 14 |
| 4) Les allocations familiales : audition du SNIA IPR au SENAT | 16 juin 10 page 16 |
| 5) L'IGEN et la formation continue : audition du SNIA IPR le 7 juin | page 17 |
| 6) LE CSE | page 19 |
| 7) La réunion statuts du 26 mai | page 19 |
| 8) L'avenir syndical à travers deux articles du journal de l'UNSA | pages 19 à 21 |
| 9) Les réformes et points de vue | pages 22 et 23 |
| 10)Le CONSEIL SYNDICAL du 6 octobre 2010 à Paris | page 23 |
| 11)Le pacte de carrière. Mépris pour les IA IPR ? | page 23 |
| 12) Le nouveau concours de recrutement : le paritarisme bafoué | page 24 |
| 13)La Hors classe : un peu d'optimisme ? | page 26 |
| 14)L'ICA et notre recours commun | page 28 |
| 15)LE SNIA IPR dans différentes situations et le très important problème de la représentativité syndicale | page 30 |
| 16) Les FICHES et les pratiques expéditives du MEN pour réduire brutalement les coûts de l'Ecole | pages 31 à 33 |



L'éditorial

JF LE BORGNE Président du SNIA IPR

En posant les premiers mots de cet éditorial, hier matin, j'entendais répéter que les fonctionnaires allaient certainement voir leurs salaires gelés, en totale contradiction avec tous les accords signés depuis longtemps. Le paritarisme, base de nos négociations et de nos avancées (même modestes) est en train de faiblir sous les coups d'une crise qui a bon dos. Et pour obtenir au bout du bout un demi-point de revalorisation indiciaire, à placer en regard des milliards envolés par quelques financiers incontrôlables !

En effet, chers collègues et camarades, l'année 2010 a été rude, et je vous invite à lire soigneusement les différents articles mis à votre disposition dans ce Flash 59.

Nous avons souvent entendu à la DE cette année l'expression « le pyramidal descendant » (« élément de langage » ?), autrement dit « la subsidiarité », ou encore « c'est pas moi, c'est l'autre ».

Face aux revendications nombreuses portées notamment par le SNIA IPR, c'est la flatterie ou la condescendance qui ont prévalu avec toujours cet argument spécieux : « Nous sommes d'accord avec vous, mais c'est du ressort des recteurs » ...

Là où cela ne va pas, c'est que les budgets, eux, n'ont pas été abondés suffisamment pour pouvoir faire ce que les textes nous accordent (voir la saga de l'ICA).

L'exemple de la mastérisation le prouve encore, nous sommes embarqués, en dépit de nos multiples avertissements, dans un gigantesque tour de passe- passe destiné à rendre superflue toute véritable formation.

Le texte du nouveau concours de recrutement, découvert par hasard avant mise sous presse, révèle le cynisme de nos dirigeants qui nous nous ont conduits toute l'année sur une voie totalement abandonnée sans absolument aucun égard pour le paritarisme. C'est le temps du mépris, en attendant peut-être celui de l'hallali pour les IA-IPR ?

Les « fiches » destinées à réduire drastiquement tous les budgets vont supprimer ce qui faisait certainement office d'huile dans les rouages du système éducatif (pour nous, une simple décharge pour permettre les déplacements de deux membres du BN). Des restrictions pour tous ? Nous voudrions en être assurés, et ne pas céder aux effets d'annonce d'une garden party supprimée.

Et que dire du fonctionnement de « Chorus » et autres « Imagine » ?

La formation continue ? une peau de chagrin qui va encore être réduite. Sur quoi allons-nous devoir nous restreindre encore ?

Les allocations familiales retirées pour absentéisme ? nous pensons au SNIA IPR que la démagogie ne règle rien et ne doit pas cacher la triste réalité des enfants de l'école maternelle et primaire en difficultés. Restons lucides.

Depuis notre congrès de mars 2010 à Paris, le SNIA-IPR tente de vivre le plus démocratiquement possible et le site, qui va être encore rénové, vous est largement ouvert. Toutefois, chers collègues et chers camarades, je vous demande de bien lire les articles concernant notre devenir syndical. En effet, la loi de rénovation syndicale de 2008 pourrait très rapidement et radicalement transformer le paysage syndical, menaçant notre avenir ? Soyons vigilants.

Le Conseil syndical du 6 octobre 2010 à Paris sera d'une importance capitale car nous y approuverons des statuts rénovés (que vous pourrez consulter sur le site en juillet), mais surtout des orientations nouvelles du syndicat seront éventuellement nécessaires, compte -tenu de la complexité de la loi en question. Restez attentifs.

Bref, nous travaillons ensemble et vous nous faites confiance, mais le chemin est totalement miné par une direction qui veut le triomphe d'une école à moindre coût et nous refusons, nous, IA IPR, d'être des variables d'ajustement, des traders ou des points d'indice de fonds de pension. Le mépris ne durera qu'un temps, mais nous avons besoin de tout votre soutien et surtout de votre détermination locale et nationale. En juillet, peut-être le temps sera-t-il beau et gratuit pour tous, qui sait ?

Orléans 23 juin 2010



LA MASTERISATION : une réforme révélatrice d'un profond mépris pour la fonction enseignante et peut-être pleine de machiavélisme à l'égard des IA IPR ?

Le SNIA IPR s'est élevé publiquement contre la réforme de la mastérisation et n'a jamais été reçu par le ministre (relisez notre intervention officielle à la Mutualité le 17 décembre 2009).

A titre personnel je suis très inquiet du déroulement en cours : en effet, très nombreux sont les futurs tuteurs qui ont refusé l'accompagnement pédagogique proposé. Si, sous la pression de leur chef d'établissement (ou la nôtre !), certains venaient à accepter à leur corps défendant, ou d'autres que nous n'aurions pas pressentis, si malgré tout en fin d'année nous étions contraints, nous, de valider des stagiaires sans réel accompagnement, **que ferons-nous ?**

Nos fonctions sont ridiculisées

Un simple exemple concret : dans un lycée il y a deux ans nous faisons des rapports pour dire l'état très insuffisant des méthodes du corps professoral. Le chef d'établissement « s'arrange » avec ses profs pour « refile » toutes les difficultés aux stagiaires. Suite à l'intervention des IA IPR, c'est une néotitulaire qui à notre insu récupère toutes les difficultés. Bref, les choses peuvent se dérouler malgré nous et au bout du compte l'année se sera (peut-être) passée tant bien que mal et on nous dira que tout s'est passé quand même, voire que les stagiaires qui auront traversé cette épreuve seront solides ...

Y aurait-il quelque machiavélisme là dedans, car les adversaires des formations de type IUFM sont en train de triompher ? Alors, qu'en pensez-vous ? **Les avis même des IA IPR sont partagés** Certains de nos collègues ont sûrement des idées là dessus ? Et notre rôle là dedans ? Allons-nous devoir aller en urgence visiter les « fostags » qui posent problème ? **S'il ne s'agit que de gestion de classe** comme on peut le supposer, que pouvons nous faire-nous, IA IPR ?

J'ai beaucoup d'interrogations sur l'avenir et je crains fort pour l'avenir de la formation des néotitulaires, **C'est à l'évidence considéré en haut lieu comme un gisement d'économies budgétaires.**

N'hésitez pas à vous exprimer sur le sujet ! Nous ouvrons le débat, et nous transmettrons notre position au Ministre (qui malgré nos multiples demandes officielles d'audience, **ne nous a JAMAIS reçus !**

NOUVELLES

- **Quatre collègues nous ont malheureusement quittés, et nous avons une pensée émue pour eux :**
 - **Daniel Allart IA IPR de STI promu récemment HC.**
 - **Jean Luc Idray IA IPR d'éducation musicale de Grenoble**
 - **Madame Marie EVS de Paris**
 - **Jacques Delfosse IA IPR honoraire de Lettres qui fut un des fondateurs du SNIA IPR.**

**

LA CAPN du 15 juin 2010**Mardi 15 juin 2010 9h 30 14h**

Présents pour le SNIA IPR Danielle Kunemann, Roger Keime et Michel Gouy.

Déclaration du SNIA IPR :

Le SNIA IPR s'inquiète de la mise en œuvre à la rentrée 2010 des **modalités de la formation professionnelle des stagiaires.**

Les remontées des académies font état d'inquiétudes fortes sur divers points :

Les tuteurs : le recrutement, la rémunération, la formation

Les procédures d'alerte

Le temps et la gestion de la formation

Les procédures d'évaluation

La charge de travail qui n'est pas clairement définie.

NB : les représentants de l'IGEN et des recteurs ne nous ont pas désapprouvés...

Par ailleurs nous souhaitons attirer l'attention du Ministre sur les divers problèmes occasionnés par le **remboursement des frais de déplacement** : blocage à Lille, absence de paiement à Rennes lié sans doute à un budget épuisé.

R Chudeau demande quelques éclaircissements quant aux problèmes posés par les nouvelles modalités de la formation des stagiaires.

Michel Gouy explique les difficultés de recrutement des Conseillers pédagogiques ainsi que la nécessité de les former car leur rôle va être bien différent suite aux nouvelles modalités. Il fait un panorama peu optimiste des diverses académies. Ce point de vue est unanimement partagé, hors de toute appartenance syndicale.

R Chudeau suggère que nous présentions des pistes de solution.

Roger Keime souligne le problème des chefs d'établissement dont 2 promotions vont être évaluées en même temps, dans la mesure où le temps de stagiarisation passe de 2 ans à 1 an.

➤ Réponse de M Marois, recteur de l'académie de Créteil, sur la mise en place de l'accueil des professeurs stagiaires : nous sommes à une période clé car c'est le moment où nous devons trouver des Conseillers pédagogiques et où le recteur va leur écrire pour leur demander d'assumer cette mission. Le texte sur les procédures d'évaluation va paraître ; elles vont mettre en jeu les chefs d'établissement et les tuteurs et/ou les IPR, selon ce que chaque recteur va décider. A Créteil le recteur a demandé aux IPR d'inspecter tous les stagiaires.

Puis l'ordre du jour est abordé :

*Approbation du PV du 21 avril 2010.*Après quelques modifications demandées par R Prosperini quant à sa déclaration, le Compte Rendu est adopté à l'unanimité.

Ajustement du mouvement : rappel des critères

Ancienneté dans le poste

Rapprochement de conjoint

Situation familiale ou de santé particulière

A ancienneté égale dans le poste, c'est la date d'entrée dans le corps qui prime

Titularisation des lauréats de concours 2008 et 2009

2 avis défavorables en AVS : rapports convergents de l'IGEN et du recteur qui proposent un renouvellement de stage.

Les 2 cas seront accompagnés dans ce renouvellement, c'est un engagement de l'IGEN

CAPN favorable

Liste d'aptitude pour l'accès au corps des IA IPR

27 possibilités d'inscription au titre de 2010, 14 inscriptions proposées 9 AVS, 1 éco gestion, 1 math, 3 STI.

60 candidatures dont 52 en AVS, 4 STI, 1 anglais, 1 math, 2 éco gestion.

➤ Pourquoi 14 et non 27?

➤ Les dossiers n'étaient pas satisfaisants. Ont été pris en compte les avis TF

➤ R Keime : après analyse de la liste des 60 :

8 ont avis TF de IGEN et du recteur en discipline

D'autres en AVS ont aussi double avis TF mais ne sont pas inscrits alors que 4 qui n'ont qu'un avis F de l'IGEN, figurent sur la liste des proposés. Nous nous étonnons fortement.

Le SNIA IPR est très attaché au double avis TF, notamment celui de l'IGEN et rappelle les noms des collègues concernés. RK souligne également que certains collègues relèvent davantage du concours sur titre que de la Liste d'Aptitude.

R Chudeau donne une explication « pour services rendus ». Il entend nos arguments, est interpellé par le grand nombre de candidatures en AVS. Attentif au cursus universitaire des candidats. Il propose d'ajouter 2 IENA. On arrive à 16 postes.

M. Gouy souligne quelques incongruités d'affectations proposées. Elles seront revues en AVS et EVS, ce ne sont que des indications mentionnées sur cette liste. La situation de Créteil va être examinée de près.

CAPN favorable pour ces propositions

Affectation des lauréats concours 2010

Information donnée aux membres de la CAPN, non soumise à discussion ni modification en CAPN.

2 cas soulevés par M Gouy : ils seront revus avec bienveillance

Questions diverses

Les stagiaires : on veut rajeunir le corps, ce qui a des conséquences qu'on ne peut ignorer

La formation continue des IPR : à évoquer dans un groupe de travail

Le cas d'une collègue de Lettres est signalé : elle candidate pour le poste à l'AEFE qui va être vacant en septembre.

RK remercie pour les services pour le travail fait en ce qui concerne les lauréats de concours dont les nominations sont satisfaisantes par rapport à leurs vœux ou leur situation. Dispositif particulièrement excellent

Prochaine CAPN : 26 août à 10h

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 12h



Bienvenue aux nouveaux stagiaires reçus au concours 2010 et sur liste d'aptitude.

Le président du SNIA IPR a rencontré le 20 mai de 18h à 19h 45 les stagiaires lors d'une réunion où plus de **soixante stagiaires** ont posé des questions nombreuses sur leur affectation à venir. Le tableau joint permet de constater que grâce à une excellente coordination entre nos collègues du BN du SNIA IPR et les stagiaires repérés par nos DA, nombreux sont les stagiaires qui obtiennent une affectation conforme à leurs vœux, même si pas toujours aussi proche que souhaitée de leur académie d'origine.

Affectation des stagiaires 2010Origine **Affectation****ALLEMAND**Mme MUHLKE KATHARINA La Réunion **La Réunion**M. PRZYBYLSKI PATRICE Lille **Lille****ANGLAIS**Mme FAVENNEC Nathalie Poitiers **Nantes**Mme GALAND SUSAN Bordeaux **Poitiers**Mme MILLER MARIE-CHRISTINE Strasbourg **Strasbourg**Mme NOUASRIA VALERIE Bordeaux **Orléans-Tours****ARTS PLASTIQUES**

M. CHARDON LAURENT

ECONOMIE-GESTIONM. AUBOUER ESTEVE **Poitiers**Mme BENAC MIRIAM Versailles **Versailles**M. CAYOL ERIC Martinique **Créteil**M. GOUVENAUX HERVE Reims **Reims**M. KERADEC HERVE Paris **Rouen**Mme MARCHAND MARIE-ODILE Amiens **Amiens**M. CHADOURNE Didier Montpellier **Montpellier**M. CORNOLTI Christophe Nancy-Metz **Nancy-Metz****EDUCATION MUSICALE**Mme GRENIER-LENCLOS MARIE-NOELLE Aix-Marseille **Montpellier****EDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE**Mme GARNIER SOPHIE Caen **Versailles**M. JOLY JEAN-RENE Toulouse **Toulouse**M. MAUNY CHRISTOPHE Grenoble **Lille**Mme MENARD CHRISTINE Aix-Marseille **Versailles**M. RIGOTTARD DIDIER Lyon **Nantes**M. SERFATY JEAN-MARC Paris **Créteil****ESPAGNOL**Mme CHOUPAUT BRIGITTE Rouen **Rouen**Mme LALANDE CARMEN Orléans-Tours **Orléans-Tours****HISTOIRE-GEOGRAPHIE**Mme BLUA VERONIQUE Aix-Marseille **Grenoble**M. DESCAMPS BRUNO Orléans-Tours **Caen**Mme MALABRE NATALIE Lyon **Lille**Mme REGNIER CATHERINE Paris **Nancy-Metz**M. NOAILLE JEAN-MARC Nice **Clermont-Ferrand**Mme VERCUEIL CATHERINE Lyon **Dijon****LETTRES**M. AIZIER ARNAUD Paris **Rouen**M. ARRIGHI RENE-FRANCOIS La Réunion **renonce concours**Mme CAMY GERALDINE Guadeloupe **Limoges**M. FIGUET MICHEL Lyon **Lyon**M. FORT LUDOVIC Paris **Lille**Mme FRIZZA-THIBAUT CATHERINE La Réunion **La Réunion**M. LE VAN HIEN-Jean-François Limoges **Limoges**Mme LEFORT BERANGERE Rennes **Rennes**M. MAUBANT YVES Caen **Caen**M. STEMMER BRUNO Lille **Lille****MATHEMATIQUES**Mme BLUTEAU-DAVY VERONIQUE Nantes **Nantes**Mme WENNER BRIGITTE Strasbourg **Strasbourg**Mme JACQUES ISABELLE Nancy-Metz **Versailles**M. GARCIA THOMAS Aix-Marseille **Aix-Marseille**M. GAUCHARD XAVIER Caen **Caen**M. MAGNIN NICOLAS Besançon **Besançon**

M. MARI PIERRE Nice **Nice**

Mme JACQUIN MARTINE Versailles **Grenoble**

PHILOSOPHIE

M. LESPADE JEAN-MICHEL Poitiers **Bordeaux**

SCIENCES DE LA VIE ET DE LA TERRE

Mme GAUJOUX MYRIAM Lille **Créteil**

M. KHAIRALLAH MICHEL Orléans-tours **Orléans-Tours**

Mme BOISBOUVIER ANNIE Grenoble **Grenoble**

SCIENCES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Mme ABDELLATIF THOURAYA Amiens **Lille****

M. BOYER DAVID Bordeaux **Clermont-Ferrand**

M. CHEYMOL NICOLAS Paris **Versailles**

Mme BIGOT NADEGE Poitiers **Caen**

M. MARTIN PHILIPPE Strasbourg **Dijon**

M. PAUL JEREMY Toulouse **Poitiers**

STI OPTION SCIENCES INDUSTRIELLES

M. BACON FRANCOIS Lille **Amiens****

M. BERERA FEDERICO Aix-Marseille **Lille**

Mme GAUDEAU SYLVIE Paris **Clermont-Ferrand**

Mme IZAC CHRISTEL Versailles **Nantes**

M. PINAUD DAVID Nancy-Metz **Strasbourg**

M. TERZI JEAN-LOUIS Nancy-Metz **Rouen**

STI OPTION ARTS APPLIQUES

Mme BASQUIN ISABELLE Versailles **Bordeaux**

Mme BEDOIN LAURENCE Paris **Versailles**

STI OPTION SCIENCES MEDICO-SOCIALES

M. GOMEL FREDERIC Versailles **Caen**

** Affectation provisoire



CAPN 15 juin 2010 - Liste aptitude IA-IPR

Nom Prénom Académie d'Origine Spécialité

AVIGO Evelyne Rennes AVS
 COCQ Bertrand Mission laïque Française AVS
 DIRY Jean-Charles Dijon Economie-Gestion
 GACHET Pierre-François DGESCO AVS
 GEORGES-SKELLY Michel La réunion AVS
 JESPERE Jean-Marie Ministère de l'Intérieur AVS
 KIGHELMAN Henri CNDP AVS
 LABAS Jany Montpellier STI
 LABBOUZ Jean-Charles Créteil Mathématiques
 LEFAUX Frédéric Rouen STI
 LHUISSIER Jean Rouen AVS
 ROUZIC Raymonde Rennes AVS
 SCHLOSSER Daniel DREIC Haïti AVS
 STIEGLER Pierre Mayotte STI
 TERRYN Françoise Lille AVS
 WAVELET Jean-Michel Nancy-Metz AVS

Chers collègues, bienvenue parmi nous !



Les mutations de l'ensemble des titulaires après les deux CAPN

(21 avril et 15 juin 2010)

Nous avons soutenu tous les collègues qui nous faisaient une demande et nombreux sont ceux qui finalement ont obtenu une mutation, même si ce mouvement est largement insuffisant.

Discipline Civilité Nom d'usage Prénom affectation actuelle PROPOSITION

ALLEMAND M. ERIN BESANCON RENNES
ANGLAIS M. BIANCHET Daniel ORLEANS-TOURS POITIERS
 ANGLAIS M. LECLERCQ Daniel LILLE MONTPELLIER
 ANGLAIS Mme OCTOR Viviane LA REUNION MONTPELLIER
 ANGLAIS Mme VERGNAUD Martine LILLE PARIS
 ANGLAIS M. WINDSOR James TOULOUSE BORDEAUX
ESPAGNOL Mme BEAUVALLET Dolorès VERSAILLES PARIS
ARTS PLASTIQUES M. BOUVIER Mathias ROUEN CAEN
 ARTS PLASTIQUES Mme GOLDSTEIN Sandra NANCY-METZ LYON
 ARTS PLASTIQUES M. PAYSANT Jean-Jacques CAEN CRETEIL
EDUCATION MUSICALE M. RAUCH Yves NANCY-METZ GRENOBLE
ECONOMIE GESTION M. BONNET Jean-Claude MONTPELLIER LA REUNION
 ECONOMIE GESTION M. DESCHAMPS AMIENS AIX-MARSEILLE
 ECONOMIE GESTION Mme MATHIEU Francine CRETEIL PARIS
 ECONOMIE GESTION Mme REMAUD Laurence TOULOUSE MONTPELLIER
EPS Mme VOISIN Bernadette VERSAILLES LA REUNION
 EPS M. MARCHIVE Thierry NANTES POITIERS
EVS M. ARNOUX Thierry IUFM Basse Normandie - Directeur adjoint) CAEN
 EVS M. BOURGET Dominique ROUEN CAEN
 EVS M. COUSQUER Jean-Luc Mairie de Montpellier MONTPELLIER
 EVS M. DUPRAT Patrick POITIERS BORDEAUX
 EVS M. ERTAUD Michel CAEN RENNES
 EVS M. FAU Joël BORDEAUX TOULOUSE
 EVS M. GIBERT Joël BORDEAUX GRENOBLE
 EVS Mme ILEF-PENHOUE Irène VERSAILLES AMIENS
 EVS Mme LANG Françoise CIEP ROUEN
 EVS Mme LE COQ AEFÉ VERSAILLES
 EVS Mme VELTCHEFF Caroline VERSAILLES à titre provisoire VERSAILLES
 EVS Mme MOREL-BARNICHON Christiane MILD PARIS
HISTOIRE GEOGRAPHIE Mme JOUBLOT FERRE Sylvie CLERMONT-FERRAND LYON
 HISTOIRE GEOGRAPHIE Mme RIVIERE Marie-Ange LILLE REUNION
 HISTOIRE GEOGRAPHIE Mme TOMMASINI Yvette DIJON POLYNESIE FRANCAISE
 HISTOIRE GEOGRAPHIE M. VAUTIER Stéphane LA REUNION ROUEN
 HISTOIRE GEOGRAPHIE M. VERCELLI-GEIGER Séverine ROUEN GRENOBLE
LETTRES M. BARJOLLE CAEN POITIERS
 LETTRES Mme GOMEZ Françoise LILLE PARIS
 LETTRES M. HOCQUELLET Jean-Pierre LIMOGES BORDEAUX
 LETTRES M. LEPETZ Jean-Baptiste POITIERS REUNION
 LETTRES Mme MOTTET Catherine CRETEIL POITIERS
 LETTRES Mme NAUCHE Isabelle ROUEN CRETEIL
 LETTRES Mme SAFATLY Myriam MAEE (conseillère culturelle adjointe à Madrid)
MATHEMATIQUES Mme ABADIE CRETEIL BORDEAUX
 MATHEMATIQUES M. BRANDEBOURG Patrick AIX-MARSEILLE MONTPELLIER
 MATHEMATIQUES M. CAPY François ROUEN LILLE
 MATHEMATIQUES M. DEGRAEVE Ludovic CAEN RENNES
 MATHEMATIQUES Mme DURANTHON Agnès POITIERS CLERMONT-FERRAND

MATHEMATIQUES Mme FLICHE Françoise GRENOBLE AIX-MARSEILLE
 MATHEMATIQUES Mme LORIDON Geneviève BESANCON DIJON
 MATHEMATIQUES M. NIZARD POITIERS
 MATHEMATIQUES M. PAGOTTO CAEN NANCY-METZ
 MATHEMATIQUES M. PATRY Gilles RENNES CAEN
PHILOSOPHIE Mme SZPIRGLAS Jeanne LILLE VERSAILLES
SCIENCES PHYSIQUES ET CHIMIQUES M. MARSTEAU Dominique MAEE Dakar (Sénégal) CLERMONT-FERRAND
 SCIENCES PHYSIQUES ET CHIMIQUES M. RUFFENACH Mathieu LYON MONTPELLIER
STI M. FLAMMIER Yves CLERMONT-FERRAND LYON
 STI M. MASSEY Jean-Luc ROUEN VERSAILLES
 STI M. MOREL Noël BESANCON LYON
 STI M. RICHET Noël MEEDDM PARIS
 STI M. RIVALS Jean-Pierre CLERMONT-FERRAND MONTPELLIER
 STI M. TOCHON Jean-Marc AMIENS BESANCON
 STI M. TAILLARD Philippe VERSAILLES PARIS
STI ARTS APPLIQUES M. DUVAL Olivier VERSAILLES PARIS
STI SMS Mme CAROTTI Sabine CRETEIL PARIS



Compte-rendu du BN du 11 juin 2010 à 10h

Pascale HERTU

Etaient présents :

Jean-François Le Borgne, Roger Keime, Pascale Hertu, Michel Gouy, Bernard Lehalle, Patrick Duprat.

Etaient excusés :

Danielle Kunemann, Bernard Leroux.

1) La rédaction des textes concernant les statuts du syndicat et son règlement est soumise à l'approbation du BN : quelques modifications sont opérées après relecture attentive de l'ensemble. Le Conseil Syndical devra avaliser ces textes dès l'automne.

2) **Le Conseil Syndical (membres du BN élargi à tous les Délégués Académiques) se réunira le 6 octobre à 14h30 au lycée Rodin de Paris** : les frais de déplacement de ses membres seront pris en charge par le syndicat. Outre le vote des textes évoqués en point 1, des questions d'importance devront être abordées : elles feront l'objet d'articles publiés dans les deux prochains Flashs.

Le premier BN de l'année scolaire se réunira dès 9h30 le 6 octobre 2010 au lycée Rodin de Paris : il précèdera le Conseil Syndical de l'après-midi.

3) Les travaux préparatoires à la CAPN du 15 juin permettent de pointer :

des situations particulières de collègues qui sollicitent un accompagnement pour leur mutation, des situations particulières de stagiaires, la liste des détachements envisagés : 60 candidatures sont formulées.

Tous ces cas ont été exposés et longuement discutés.

4) Les décès successifs de trois collègues dans ce premier semestre 2010 endeuillent le corps des IA-IPR qui est fortement touché : un hommage leur sera rendu dans le flash n° 59.

Monsieur Daniel ALLARD IA IPR STI de Paris

Monsieur Jean Luc IDRAY, IA-IPR d'Education musicale de Grenoble

Madame MARIE, IA-IPR d'EVS de Paris

Monsieur Jacques DELFOSSE IA IPR Lettres membre Fondateur SNIA IPR

5) Des situations conflictuelles touchent plusieurs collègues dans l'exercice de leur métier : étant soumises au syndicat pour accompagnement, elles font l'objet d'un échange sur la posture et les démarches à entreprendre de la part du SNIA-IPR. C'est une action fondamentale de défense des droits de nos collègues, nous croyons profondément que notre rôle de délégués syndicaux se situe en partie là aussi (les collègues concernés nous sont reconnaissants)

6) Deux articles ont retenu l'attention du Président, Jean-François Le Borgne dans le n° 123 de l'Enseignement Public de juin 2010. Rédigés par Samy Driss de l'UNSA, **ces articles évoquent la représentativité des organisations syndicales dans la fonction publique et la nouvelle Loi sur le dialogue social : nous avons obtenu l'autorisation d'en reprendre la publication pour information des collègues** dans les Flashs 59 et 60 à venir.

De l'avis de tous les membres du BN, une inquiétude légitime sur l'avenir de notre syndicat est exprimée. Non adossé à une centrale syndicale, le SNIA-IPR attaché jusque là à son indépendance risque l'absence totale de représentants pour défendre les intérêts des collègues dans le cadre de la nouvelle Loi. Aussi, nous apparaît-il nécessaire d'engager une réflexion sur ce sujet dont nous débattons lors du Conseil Syndical du 6 octobre prochain.

7) Patrick Duprat et Jean-François Le Borgne répondront à la demande d'entretien de Jean-Claude CARLE qui dirige la commission sénatoriale sur l'absentéisme. La rencontre aura lieu le 16 juin à 15h15

8) Le bilan des CSE : cf Laurence Picheau

9) Le calendrier prévisionnel des séances du Conseil Supérieur de l'Education de l'année 2010- 2011 est communiqué : 23/09 – 14/10 – 18/11 – 09/12 – 20/01 – 17/03 – 12/05 – 09/06 – 30/06.

10) Des représentants du SNIA-IPR sont appelés à siéger aux commissions organisées par la DGESCO.

11) Le bilan sur la revalorisation de l'ICA est tiré : si des avancées sont actées, en revanche le rappel de cette indemnité s'est effectué sur des bases non équitables entre académies. C'est la raison pour **laquelle le SNIA –IPR décide de prendre contact avec un juriste pour prendre un avocat : un recours devant le Tribunal Administratif va être lancé.**

Le contenu du Flash n° 59 est élaboré. Outre de nombreux comptes-rendus de réunions ou rencontres et des articles d'information, il éditera tout le mouvement des IA-IPR de cette année. L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 16h30.

CR rédigé par Pascale HERTU

•••••

Le SNIA IPR a été entendu par un membre de la commission sénatoriale relative au projet de loi visant à supprimer les allocations familiales en cas d'absentéisme scolaire.

COMPTE RENDU DE L'AUDITION AU SENAT DU 16 JUIN

Le 16 juin dernier, Jean François Le Borgne et Patrick Duprat ont répondu à une demande d'audition du Sénateur Carle. Ce dernier, rapporteur de la commission sur le budget de l'Education Nationale reçoit et consulte pour rédiger un rapport sur la proposition de Loi concernant l'absentéisme scolaire.

Au cours d'un entretien courtois de trois quarts d'heure, les positions défendues par le SNIA-IPR ont été présentées et ont, semble-t-il, reçu un écho favorable. Ainsi, après avoir présenté notre syndicat et insisté tout particulièrement sur son indépendance, les idées suivantes ont été défendues :

- l'absentéisme, s'il doit faire l'objet d'une sanction, sa préoccupation n'est pas hélas une nouveauté. La suspension des allocations familiales a fait la preuve de ses limites et ne saurait constituer une solution unique.
- Il convient d'abord d'analyser les **causes** de l'absentéisme pour pratiquer une véritable prévention. Ce phénomène, très précoce (dès l'enseignement élémentaire) touche très majoritairement les populations dans la difficulté : sa résolution passe nécessairement par un combat contre les déterminismes sociaux.
- Le socle commun et la réforme du lycée sont de bons outils de traitement de la difficulté mais leur mise en œuvre doit être accompagnée d'un fort professionnalisme et donc d'une formation des enseignants : en la matière la mastérisation constitue une véritable régression à laquelle le SNIA IPR est fortement opposé et pour laquelle il a émis un vote négatif lors du CSEN.
- Les familles des absentéistes doivent faire l'objet d'une véritable attention : souvent victimes elles-mêmes de l'échec scolaire, leur désillusion et leur manque d'information les conduit au fatalisme et au rejet de l'école.
- Les services de l'orientation doivent voir leurs missions recentrées sur l'information des familles et sur l'expertise au service des enseignants. Réhabiliter l'autorité parentale et la responsabilité qui en découle nécessite de très forts partenariats.

Lors de l'évocation et du développement de tous ces points, notre attachement au principe de l'impossible disjonction entre les perspectives d'instruire et d'éduquer a été clairement affirmé comme notre volonté de voir se mettre en place de véritables politiques éducatives.

Nous avons aussi, d'une façon constante, insisté sur la nécessité de la formation et tout notre souci face à la menace que constitue en la matière la mastérisation.

Au terme de cet entretien, le Sénateur Carle nous a fait part de l'intérêt qu'il avait trouvé à nos positions et a émis le souhait d'une nouvelle rencontre....Le SNIA-IPR est une formation responsable et qui est reconnue !

Patrick Duprat



Le lundi 7 juin 2010, autour d'Yvon Robert de l'IGAEN et de M. Louis de l'IGEN, une délégation du SNIA IPR a été interrogée sur la formation continue des enseignants et des IA IPR.

Michel Gouy et Jf Le Borgne étaient présents.

Nous avons rappelé le caractère peau de chagrin de la formation continue et son repli sur des formations de proximité.

Durant deux heures, nous avons évoqué

- La structure des plans de formation
- Le Contenu des formations
- Notre place dans le système
- Les problèmes rencontrés
- Les besoins recensés
- L'évaluation de ces formations

Nous avons ainsi mis l'accent sur :

- La diminution des moyens délégués à la formation continue des enseignants,
- La part grandissante des actions liées aux nombreux changements de programmes, de structure des collèges et lycées ces dernières années,
- Le temps que nous consacrons à la mise en place et l'animation de ces stages,

- Les difficultés rencontrées avec les établissements pour libérer leurs enseignants.
- La difficulté à recruter et fidéliser des formateurs vu le manque de moyens et l'absence d'un statut.
- Les craintes que nous avons sur la formation initiale des jeunes enseignants et donc de la nécessité de pouvoir disposer dans les années qui viennent d'une formation continue qui ne soit pas réduite à sa plus simple expression.
- La mise en place d'un plan pluriannuel de formation qui serait plus efficace et qui permettrait une évaluation sérieuse du système. De même, avons-nous insisté sur l'efficacité des formations décentralisées.
- Notre rôle dans le conseil aux professeurs pour le suivi de stages. Pour ce dernier point, l'inspection générale a observé que peu de rapports faisaient état de ce point. Nous avons fait remarquer que les rapports ne constituaient pas notre seul moyen de communication.
- Nous avons beaucoup éclairé la commission sur notre travail effectif assez peu connu même de nos collègues de l'IG. (Le tri et le travail en amont des stages par exemple).

En fin de rencontre, nous avons évoqué le besoin de la mise en place d'une formation continue pour les IA-IPR. Pris par des tâches qui s'empilent chaque année, nous manquons de temps pour une véritable formation personnelle. Aussi, avons-nous suggéré le besoin de disposer régulièrement de temps de réflexion sur notre propre matière.

Avant de se séparer, nous avons rappelé les vives craintes sur la formation future des stagiaires.



Nos collègues Laurence Picheau et Danielle Kuneman nous représentent au CSE et font des CR réguliers sur notre site. **Nous rappelons que le SNIA IPR est le seul syndicat représenté en tant que tel au CSE et en commissions DGESCO.** Le SNIA IPR s'est opposé à la mastérisation.



Le 26 mai 2010 COMMISSION de REVISION des STATUTS et du REGLEMENT INTERIEUR.

Nos collègues Alain Marie de Reims Michel Gouy et JF Le Borgne se sont réunis une longue journée pour mettre au propre les nouveaux statuts du syndicat et son règlement intérieur **conformément aux décisions du congrès du SNIA IPR du 19 mars 2010.**

Ces statuts et règlement rénovés et en conformité avec l'évolution de notre syndicat ont été amendés par le BN du 11 juin et **seront présentés pour vote au conseil syndical du 6 octobre 2010 à Paris où tous les DA sont appelés à siéger** (le SNIA IPR rembourse le voyage en 2^{ème} classe SNCF). **Ces documents seront sur le site durant le mois de juillet.**



Nous publions avec l'accord de son auteur Sammy Driss du SIEN UNSA, un article issu du journal « l'Enseignement public » N° 123 de juin 2010 (pages 20 et 21),

Nous vous demandons de bien lire ces pages, l'avenir proche de notre syndicat non adossé à aucun autre est peut-être en jeu ? **Lisez bien ces articles et n'hésitez pas à nous écrire et nous interpeller ; il y a des changements structurels en perspective.**

Représentativité dans la fonction publique : évolution ou bouleversement ?

Dans la fonction publique, la représentativité des organisations syndicales était basée sur les résultats obtenus aux élections des Commissions administratives paritaires (CAP). Une loi va modifier ce système. Les règles du dialogue social seront revues, le paysage syndical de la fonction publique va changer.

La loi sur la rénovation du dialogue social dans la fonction publique est la traduction législative des accords signés par six organisations syndicales (dont l'UNSA) sur huit. Elle introduit des évolutions importantes qui vont remodeler les modalités du dialogue social.

Premier changement important : l'assise de la représentation des syndicats va passer des commissions administratives paritaires (CAP) aux nouveaux comités techniques (CT), qui ne seront plus paritaires. Les compétences importantes attribuées aux comités techniques pourraient à terme amoindrir le rôle des CAP.

Par ailleurs, le corps électoral comprendra l'ensemble des agents publics, titulaires ou contractuels, de droit public ou privé : c'est une nouveauté qui permettra à l'ensemble des personnels d'être représentés. Les personnels voteront pour des listes constituées de tous les corps et statuts confondus : dans de nombreux ministères, ce sera une première.

Les moyens alloués aux organisations syndicales, dont les décharges de service pour assumer des fonctions syndicales, pourraient relever des résultats aux CT et non plus des résultats aux CAP.

Période transitoire

Une période transitoire est prévue dans le projet de loi. Elle devrait s'achever au plus tard le 31 décembre 2013 et prévoit des dispositions provisoires entre le vote de la loi et la tenue des élections des nouveaux comités techniques dans chacun des trois versants de la fonction publique (État, Hospitalière, Territoriale). Si ces élections semblent fixées

pour juin 2011 pour l'État et l'Hospitalière, celles concernant la Territoriale pourraient être repoussées à 2014 voire 2015, à l'issue des élections municipales.

Dans ce cas, la pleine application de la loi sur tout son périmètre et l'ensemble de ses dispositions ne pourraient intervenir qu'au bout de cinq années. Ces dispositions transitoires portent pour l'essentiel sur l'accord majoritaire, l'assise de la représentativité maintenue sur les CAP et la composition du Conseil supérieur de la fonction publique d'État.

Bouleversements syndicaux ?

Ces nouvelles règles vont bouleverser la représentativité des organisations syndicales qui sera basée sur l'élection des Comités techniques. Le nombre de sièges de chaque CT sera limité (quinze au maximum ?) et entraînera la perte de représentativité de syndicats, même s'ils ont des élus dans des CAP, lorsque leur fédération, quand ils en ont une, ne décroche aucun siège aux CT.

Cette loi est la « réplique » pour la fonction publique de la loi du 20 août 2008 qui s'applique au secteur privé.

Ces nouvelles dispositions découlant de la loi s'imposeront à tous. C'est pourquoi l'UNSA Éducation, avec l'UNSA, devra se donner tous les moyens pour intégrer ces changements, s'adapter et permettre à sa démarche syndicaliste, réformiste et déterminée, d'être soutenue par l'ensemble des personnels.

•M **Samy Driss**

•MB samy.driss@unsa-education.org

N° 123. juin 2010

EXTRAITS de la Revue « Enseignement Public » N°123 juin 2010 pages 20 et 21 avec l'aimable autorisation de Sammy Driss et des élus du SIEN UNSA



Une représentativité assise sur des comités techniques élus

Dans toutes les administrations de l'État et dans tous les établissements publics de l'État ne présentant pas un caractère industriel ou commercial, il est institué un ou plusieurs comités techniques. Ces comités seront consultés sur les questions relatives à l'organisation et au fonctionnement des services, des questions relatives aux effectifs, aux emplois et aux compétences, des projets de statuts particuliers ainsi que des questions prévues par un décret en Conseil d'État. Les incidences des principales décisions à caractère budgétaire sur la gestion des emplois font l'objet d'une information.

La représentativité des syndicats sera désormais assise sur leurs résultats aux élections sur liste des comités techniques. Chaque agent public, fonctionnaire ou contractuel de droit public ou privé, pourra élire deux niveaux de comité technique : un CT ministériel et un CT de proximité (régional, départemental, de service ou d'établissement selon les cas).

Le paritarisme disparaît des comités techniques

Dans les nouveaux comités techniques, qui seront consultatifs, l'employeur ne disposera plus que d'un siège face aux représentants élus du personnel et n'aura plus le droit de vote. Le vote des organisations syndicales aura donc une portée différente.

La négociation encadrée

La nouvelle loi précise et encadre le champ et les conditions de la négociation. Elle prévoit que les organisations syndicales de fonctionnaires ont qualité pour participer au niveau national à des négociations relatives à l'évolution des rémunérations et du pouvoir d'achat des agents publics avec les représentants du gouvernement, les représentants des employeurs publics territoriaux et les représentants des employeurs hospitaliers.

Extraits bulletin « L'enseignement public » N° 123

Les Reformes et le SNIA IPR

Chers collègues, vous le savez, le SNIA IPR défend des positions reflétant les positions parfois disparates de nos adhérents.

Si le « socle commun » a vu l'enthousiasme de certains, nous avons compris que certaines voies prises dans ce nouveau mode d'enseignement ne faisaient pas toujours l'unanimité.

Pour la réforme des lycées, malgré la mise en place réalisée en grande partie avec l'action des IA IPR, ne nous leurrions pas. Les moyens préservés avant même l'existence de cette réforme (c'est le moins que l'on puisse faire) seront certainement revus à la baisse dès que les contrôleurs seront passés ! Car le pédagogique coûte cher en H/E et c'est un gisement d'économies trop important pour ne pas susciter les convoitises de Bercy.

**Exprimez-vous, chers collègues ! Nous avons besoin de savoir votre sentiment et vos propositions d'actions.
Voici un texte à débattre :**

REFORMES ...

Nous sommes au printemps des réformes, certaines sont déjà en fleur, dont on ne connaît pas encore les fruits (réforme du lycée, formation des enseignants...), d'autres, bourgeonnantes (les retraites, la représentation syndicale...) qui ne laissent pas de nous inquiéter.

Alors, avant les moissons, et pour éviter des fruits trop amers, il convient que le syndicat s'engage dans une forte réflexion et que s'ouvre en son sein un véritable débat démocratique.

Parmi la floraison, la réforme du lycée est au cœur de nos préoccupations et a occupé une part substantielle de nos emplois du temps. Il va sans dire que les missi dominici que nous sommes avons beaucoup travaillé à la mise en œuvre (service après vente ?) en animant de très nombreuses réunions aux différents niveaux de nos académies et jusqu'à l'établissement.

C'est dire tout le souci qu'a notre ministre de procéder à une mise en place à marche forcée, c'est dire encore toute la difficulté de l'ensemble des acteurs du système éducatif d'avoir à réfléchir et à faire tout en avançant !

Sur le fond de la réforme du lycée cependant, comment pourrait on s'opposer a priori à des dispositions dont l'objectif est celui de la prise en compte effective des situations singulières des élèves et qui, s'assignant de combattre les déterminations précoces (à défaut de lutter contre les déterminismes sociaux), s'efforce d'aménager les parcours des élèves. Accompagner, initier sont des modalités vertueuses sur lesquelles il ne saurait y avoir de réserves même si nos cultures disciplinaires peuvent être bousculées.

Ce qui fait problème c'est, on l'a dit, le temps contraint, l'absence de réflexion et de recul et de ce fait une obligation de faire dans l'urgence qui peut conduire à une application trop formelle et à des détournements dont on peut redouter le pire !...il n'est que d'évoquer feu les modules !

Dans un contexte d'inquiétude et de morosité sociale, il eût été judicieux de préparer une jachère avant d'engager une récolte...Mais une réforme chasse l'autre et le temps politique rythme les saisons de l'éducation et conduit à l'épuisement et à la lassitude. Nos missions sont de plus en plus difficiles à exercer et il n'est pas aisé d'entraîner nos collègues enseignants quand on reste dans l'incertitude des dispositifs et que le sentiment qui prévaut est que nous sommes pilotés par les moyens, ce qui veut dire par la volonté de faire des économies...

Alors, il nous faut nous mobiliser et réfléchir : toutes les contributions pour nourrir le débat et construire de la doctrine sont les bienvenues, à vos plumes !!!

Patrick Duprat pour le BN



Le 6 Octobre 2010 à Paris au lycée RODIN, un conseil syndical sera réuni pour débattre de l'avenir du SNIA IPR. Préparez vos contributions sur tout ce qui touche à notre métier en voie de fortes transformations.



Avez –vous lu cette information communication le 6 avril 2010 sur le site du MEN à cette adresse ?

Le Pacte de carrière

<http://www.education.gouv.fr/cid50952/pacte-carriere-pour-revaloriser-metier-enseignant.html>

Le droit individuel à la formation sera mis en place à la rentrée prochaine pour les enseignants. Ce dispositif complète la formation délivrée dans le cadre de l'activité professionnelle : il permet de **donner de nouvelles perspectives et de se réorienter professionnellement**. Chaque enseignant pourra en bénéficier **en dehors de son temps de travail**, pendant les vacances scolaires, **à raison de 20 heures par an** dans la limite de 120h.

Indépendamment du droit individuel à la formation, des **outils** faciliteront l'évolution professionnelle des enseignants qui souhaitent se réorienter ou exercer un autre métier, au sein de l'Éducation nationale ou à l'étranger.

Des **entretiens de ressources humaines** vont être systématisés à deux moments dans la carrière d'un enseignant : après deux ans d'activité en début de carrière et après 15 ans de métier. Ils permettront à chacun de faire le point sur sa situation professionnelle. **Ces entretiens seront réalisés par les conseillers mobilité carrières académiques.**

Les enseignants auront accès à **un portail Internet recensant l'ensemble des offres de la fonction publique**, étatique, territoriale ou à l'étranger. Il donnera à ceux qui souhaitent se reconverter des perspectives de passerelles vers d'autres métiers de la fonction publique.

Nous avons interrogé le DE sur ce sujet où il semblerait a posteriori que notre expertise soit celle qui devrait faire prime. Et bien NON, le DE s'oppose à cette vision des choses pour laisser le soin de ces entretiens à des professionnels ... de la DRH semble-t-il !

Qui connaît sur le long terme les enseignants dans leurs classes ? Les IA IPR, mais on nous méprise et on préfère choisir des spécialistes ... de la communication certainement !

• • • • •

On en rajoute

Le nouveau concours transitoire 2011 sans aucune concertation

Direction générale des ressources humaines CIRCULAIRE ??

Direction de l'encadrement

Bureau des concours et des politiques de recrutement

Service des personnels
encadrement

Sous-direction de la
gestion prévisionnelle et
des missions
d'encadrement

Le ministre de

M
e
s
d
a
m
e
s

e
t

teurs d'académie

Messieurs les vice-recteurs des Collectivités d'outremer
et de la Nouvelle Calédonie

Monsieur le chef de service de l'enseignement de
Saint-Pierre-et-Miquelon

Monsieur le directeur du service interacadémique des
examens et concours de l'Ile-de-France

Paris le 15 juin 2010

Objet : Réforme de l'organisation des concours de recrutement d IEN et d'IA-IPR pour la
session 2011

Les inspecteurs de l'éducation nationale (IEN) et les inspecteurs d'académie-inspecteurs
pédagogiques régionaux (IA-IPR) sont appelés à jouer un rôle centra! dans l'adaptation du
système éducatif et la mise en œuvre des réformes dans le premier et le second degré Ils
doivent contribuer également à évaluer le système éducatif.

La définition de leurs missions, rappelée dans ma note de service du 19 mai 2009, doit se faire
en lien avec la politique de recrutement dans ces corps C'est dans ce cadre que les modalités
et ta nature des épreuves des concours de personnels d'inspection vont évoluer pour la
session 2011. Un arrêté, en cours de publication, fixera les règles d organisation suivantes :

r
e
c

1) La phase d'admissibilité

Elle consistera dorénavant en une étude par le jury d'un dossier de reconnaissance des acquis de
l'expérience professionnelle (RAEP). Cette nouvelle modalité de recrutement, permise par la loi du
2 février 2007 relative à la modernisation de la fonction publique, a pour objectif de valoriser
l'expérience professionnelle acquise des candidats dans l'exercice de leurs fonctions et s'inscrit donc
dans le cadre des évolutions voulues par la Fonction publique.

Cette nouvelle épreuve doit permettre en outre de mieux apprécier les aptitudes des candidats qui se destinent aux fonctions
d'inspection.

2/2

Le dossier RAEP sera notamment composé du parcours de formation du candidat et

du détail de son expérience professionnelle. Il comprendra également un rapport d'activité dans lequel le
candidat devra mettre en avant les acquis de son expérience professionnelle et ses atouts au regard du
concours présenté et des fonctions qu'il devra exercer.

2) La phase d'admission

Elle reposera sur un entretien oral avec le jury dont la durée sera portée à 1 heure contre 45 minutes
actuellement. Cette modification a pour objectif de faire évoluer l'épreuve orale vers un véritable entretien
de recrutement.

Lors de cette épreuve, les candidats seront auditionnés par spécialité L'entretien débutera par la présentation durant 15 minutes par le candidat de son parcours et de son activité professionnelle et sera suivi par une discussion avec le jury.

Comme chaque année, une note de service vous sera adressée au mois de juillet. Elle vous présentera de façon précise les différentes phases du recrutement Un dossier type RAEP vous sera également transmis dans les délais les meilleurs.

Le directeur Chudeau

Depuis le début de l'année scolaire nous travaillons en concertation sur le futur concours écrit dont nous avons accepté le principe (tout en étant très prudent sur la forme), et brutalement, sans aucun égard, nous trouvons cette circulaire toute technocratique et pleine de sous-entendus et de mépris.

Nous avons été menés en bateau sur ce futur concours.
REAGISSEZ !!!



Un peu de baume au cœur, à condition que le MEN et la DE tiennent leurs promesses jusqu'au bout.

LA HORS CLASSE : MODE D'EMPLOI

La publication du décret n°2010-042 du 12 janvier 2010 modifiant le décret du 18 juillet 1990 prend en compte la modification en volume des promotions portées à 110 pour trois années et le nouveau périmètre des ayants-droits, selon les termes du **PROTOCOLE** d'accord signé par le ministre Xavier Darcos et notre syndicat, le SNIA-IPR le 13 novembre 2008.

Ainsi cette année ce sont 307 collègues qui remplissaient les conditions pour candidater, c'est-à-dire avoir une stagiairisation consécutive aux concours de 2002, 2003, 2004 et antérieurement.

Pourquoi est-ce positif ?

- 1) le rapport promu/ promouvables du corps est LE PLUS ELEVE des trois fonctions

publiques ; ainsi, après la promotion au titre de 2010, 50,84 % des titulaires seront à la
Hors Classe

2) l'ancien mode de calcul d'accès n'aurait permis pour 2009 & 2010 que des passages à hauteur de 67 et 72 soit 139 au lieu de 220. Les **81 collègues** qui ont pu bénéficier de cette promotion apprécieront, eux qui attendraient encore ou qui seraient partis en retraite en classe normale !

3) sont ainsi entrés en hors classe des collègues âgés de 60 et plus qui n'auraient pu en bénéficier selon les critères habituels (voir l'ex de la CAPN 2010 ci-dessous).

Quels sont les critères retenus ?

Le premier, le moins discriminant, est celui de la valeur professionnelle qui permet d'écarter les collègues ayant un avis défavorable du Recteur (deux ou trois par an) et ceux qui ont un avis en décalage avec les autres inspecteurs (essentiellement des IA-IPR sur un poste d'IEN 1^{er} degré passés par liste d'aptitude au XX^{ème} siècle) n'ayant pas d'action dans le 2^d degré. A qualités égales, les dossiers retenus sont ceux du 7^{ème} échelon au A3 selon l'ordre suivant :

- ancienneté dans le corps
- mode de recrutement : concours puis LA puis détachement
- ancienneté dans le chevron
- âge

Nous proposons ensuite l'étude des dossiers des collègues dont l'âge ne permettrait pas l'accès au B3 qui nécessite deux années et six mois au B3 (dans l'état actuel de la

législation des retraites) pour prise en compte totale avant le départ du métier. Par exemple, cette année nous avons obtenu que **12 collègues** non prévus par la DE en fonction des critères énoncés ci-dessus puissent être retenus en lieu et place de collègues plus jeunes :

neuf collègues du concours 2003 avec sept années d'ancienneté, classés au A3 et nés pour

l'un en 46, pour l'un en 48, pour six en 49 et une en 50 (part à la retraite fin 2010); 3 collègues inscrits sur liste d'aptitude en 2000 (né en 1945) ou en 2002 (nés en 47 et en 48).

Quelles perspectives?

Le protocole appliqué en 2009 et 2010 est prévu sur trois années ; il inclut donc l'année 2011 dont l'examen pour 110 promotions sera fait lors de la CAPN de décembre de cette année.

Même si le nombre des ayants-droits est appelé à baisser dans les prochaines années en fonction de recrutements par concours à hauteur de 80 / 85 pour se rapprocher de 200/220, il serait nécessaire de maintenir le quota à 110 avantageux pour le corps.
Roger KEIME

Rennes le 20 juin 2010



L'ICA, il semble que l'année 2010 sera conforme au protocole mais comme auparavant des situations diverses règnent dans les académies

La combativité syndicale locale prime, c'est une triste « évidence ».

Lisez ces CR de différentes académies pour les acquis 2010 et SACHEZ que nous engageons un recours pour 2009, mais le chemin sera pentu et semé d'obstacles.

Pour Toulouse:

rappel en janvier 2010 de 849,39 euros.

depuis, nous percevons 680 euros/mois, les modulations n'ont tjrs pas été faites par le Recteur. Nous aurons un rappelun jour!

AMW

Bonjour à tous,

Pour Reims la situation est la suivante :

Doyen : 11000 €, RAF : environ 10000€ et IA-IPR de base 9540 €.

Alain Marie

DA Reims

Pour 2009 : rappel de 800 euros environ en janvier 2010 en une seule fois

240 euros environ pour les stagiaires

Pour 2010, 3 niveaux d'ICA :

- Stagiaire (6%): 8480 euros
- IA-IPR de Base (7%) : 8560 euros
- 3 IA-IPR dont le doyen (37,5%) avec une autre modulation

Après négociation : pour rattraper le retard

- Rappels fin juin et fin décembre 2010

En septembre 2010, "annonce du Recteur" pour moduler l'ICA vers 20% à partir de janvier 2011

La situation à Versailles est toujours difficile malgré de nombreux entretiens avec la division de l'encadrement

Rappel 2009 : janvier 788,71, mars : 80 euros

ICA 2010 : 4 niveaux de modulation mais pas de distinction entre les stagiaires et les titulaires

IA/IPR stagiaire +IA/IPR de base : 8320 euros soit 667,67 + 26,67

IA/IPR coordonnateur de discipline ou pilote de projet : 9129 euros soit 667,67 + 93,33

IA/IPR conseiller du recteur : 10 000 euros 667,67 + 166,66 euros

Doyen : 11 000 euros soit 667,67 + 249 euros

Situation à Strasbourg

- janvier, rappel pour tous de 800 euros environ, et ICA pour tous de 666 euros/mois

- à partir de juin et avec rappel depuis le mois de janvier : 3 taux d'indemnités

taux 1 (stagiaires) 9150/an

taux 2 (la majorité) 9750/an

taux 3 (5 missions particulières) 10500/an

Bonne journée à tous

Eric Sigward

Bonjour à tous

Au titre de 2009, **nous avons touché à Lille** pour les titulaires 960 euros en deux fois (840 en janvier et 120 en mars). Pour 2010, tout le monde touchera 9500 euros sauf 8 privilégiés qui se voient attribuer 11000 euros.

Devant les frais non remboursés depuis septembre 2009, nous avons décidé de geler la communication des notes des professeurs. L'ambiance est (enfin) à la révolte sur lille.

Bonne journée à tous

Michel

Bonjour à tous, voici la situation de Bordeaux :

Pour 2009 : rappel de 841,82 euros touché en janvier 2010 en une seule fois

Pour 2010, 3 niveaux d'ICA :

- Stagiaire (11%) : 8880 euros
- IA-IPR de Base (21%) : 9680 euros
- 6 IA-IPR au max (37,5%) : 11000 euros

A vos sébiles et sachez que seule la lutte locale peut payer car on nous sert sans arrêt « la subsidiarité du BOP 141 » local, il faut vous pencher sur les dépenses et frais locaux et faire du syndicalisme local.



A Dijon ; cela bouge car l'autoritarisme de subsidiarité règne semble -t-il.

Il faut savoir que la solidarité syndicale paye dans ces temps difficiles de mépris.

- **Le SNIA IPR soutient la juste revendication des collègues de Dijon victimes d'une autorité qui nie les contraintes réelles des itinérants que nous sommes tous.**
- Bref compte -rendu de la réunion en présence du SIEN UNSA et du SNIA IPR à Dijon en mai 2010
Madame Le Recteur était accompagnée du Secrétaire général et du Directeur de cabinet

Propos sur l'ICA et la demande de congés élaborés lors de la réunion du 9

A) l'ICA

- la comparaison avec d'autres académies fait apparaître que le rattrapage perçu en janvier 2010 est inférieur à celui perçu ailleurs.
- Il en est de même pour l'ICA perçue mensuellement par l'IPR-IEN de "base"
- Souhait d'être informés des modalités de calcul.

Madame le Recteur :

- toute l'enveloppe reçue a été distribuée
- certains ont eu un rappel à taux plein (Dircab)
- l'ICA est un pourcentage de la masse salariale
- en principe dans toutes les académies la somme est équivalente
- une manière d'augmenter l'ICA pour certains : donner moins aux autres
- à Dijon modulations : 37,5 % dircab ; coordonnateur et Doyens : 25% ; autres 12,5 %
- choix possible d'utiliser mieux toute la plage de modulation

Il apparaît que la réponse à la question 1 n'a pas été obtenue et nous ne savons pas pourquoi nous n'avons pas obtenu ce qui avait été annoncé/négocié avec le ministre et que d'autres académies semblent avoir obtenu. Délégation insuffisante du ministère ou répartition spécifique du recteur ?

B) La demande de congés

- les inspecteurs de Dijon ne souhaitent pas être singularisés
- ils ne sont pas hostiles
- ils préfèrent attendre que décision soit prise au niveau national après discussion dans des instances paritaires où les spécificités de notre métier pourront être prises en considération

Madame le Recteur

- envoi d'une lettre individuelle
 - la demande de congés relève du droit du travail
 - volonté de conformité avec le droit du travail
 - les académies où la demande congés par les inspecteurs n'est pas pratiquée ne sont pas dans la légalité.
- Le SNIA IPR soutient les collègues et souhaite que tous se mobilisent car les menaces pèsent de plus en plus sur nos droits élémentaires. Simultanément pour faire écho, le logiciel CHORUS tombe en panne et de moins en moins de collègues sont remboursés de leurs frais de déplacement. Où va-t-on ?
 - Souvent les IA IPR payaient pour circuler, bientôt ils vont s'endetter pour faire leur métier et finalement être grugés.

•••••

Il faut soutenir nos revendications et être solidaires face aux agressions dont nous sommes victimes car nos fonctions sont méprisées et dévalorisées ne serait-ce que par le tarissement de nos frais de déplacement. Nous n'allons plus pouvoir travailler et donc comme pour les futurs stagiaires enseignants nous n'aurons pas les moyens d'exercer notre métier :

EST –CE UNE VOLONTE POLITIQUE ?

•••••

L'affaire des fiches destinées aux IA révélées par le « Café pédagogique »

6- Evolution de la taille des classes au collège

I) Définition de la mesure

Il s'agit pour l'académie de procéder à une analyse du nombre d'élèves par division ou groupe d'élèves au regard des caractéristiques sociales et structurelles de l'académie, des niveaux et types de formation, et d'estimer les gains en emplois qui peuvent être générés dans le cadre d'une optimisation des effectifs dans les structures.

II) Exposé des motifs

L'augmentation du nombre d'élèves par division (ou groupes) fait partie des mesures destinées à optimiser l'utilisation des moyens d'enseignement sans dégrader les résultats des élèves. Il n'est pas démontré en effet que la taille des classes ait un effet probant sur la réussite des élèves.

L'évolution du réseau des établissements, qui constitue un facteur d'augmentation de la taille des classes, est traitée dans une fiche spécifique (fiche n°7).

III) Références juridiqueIV) Eléments de contexte

Au niveau national (France métropolitaine et DOM), le nombre moyen d'élèves par division (E/D) dans le second degré public tous niveaux confondus est passé de 24,1 à 23,9 entre les rentrées 2005 et 2009. Sur cette période il est resté stable en collège (24,0).

De nombreux enseignements ne se déroulant pas en division complète, l'analyse doit également porter sur le nombre moyen d'élèves par division ou groupe (E/S).

Au niveau national, le nombre moyen d'élèves par structure (E/S) dans le second degré public tous niveaux confondus est passé de 21,04 à 21,14 entre les rentrées 2005 et 2008. Sur cette période, il a légèrement augmenté en collège passant de 22,72 à 22,97.

Au-delà des questions de dotation des académies, fondées sur des éléments démographiques, socio-économiques et structurels, la différenciation des dotations entre collèges doit constituer un élément des politiques académiques. Le Parlement et la Cour des comptes jugent cette différenciation insuffisante.

Une analyse probablement trop schématique montre que le surcroît de moyens au profit de certaines académies, pourtant significatif, ne permet pas d'atteindre une plus grande performance scolaire et d'égaliser les chances. Il est donc permis de douter de l'efficacité de l'emploi de ces moyens additionnels.

Les chiffrages **demandés doivent permettre à la fois d'identifier des gains nets de dotations**, mais aussi des capacités de redéploiement au profit des établissements accueillant les élèves issus des milieux les moins favorisés.

Chers collègues, vous avez là un extrait de fiche, vous pouvez vous faire une idée du raisonnement proposé, à vous de juger !

La fiche concernant les décharges.

V) Eléments de contexte

Pour l'année scolaire 2009-2010¹, près de 357 000 heures de décharges, soit l'équivalent de 19 827 ETP, ont été accordées à près de 181 000 enseignants, ce qui représente une moyenne de 2 heures hebdomadaires de décharges par enseignant [déchargé]. Les décharges représentent 5,4% des effectifs d'enseignants affectés en établissement, elles sont en baisse de -2,7% cette année. Au niveau national, toutes décharges confondues², près de 45% des heures de décharges sont compensées en HSA.

Les décharges non statutaires

Les décharges non statutaires représentent 40% de l'ensemble des décharges, soit 2,1% des effectifs d'enseignants en établissement. Les 2/3 des décharges non statutaires relèvent de la responsabilité de l'établissement (soutien scolaire, chorale, coordination disciplinaire...), le 1/3 restant relevant de la responsabilité de l'académie (missions académiques, formation et utilisation des TICE...).Le taux de compensation des décharges « mono-motif » non statutaires est de 31,8% : 16,9% pour les ARA et 38,9% pour les ARE. **Les décharges non statutaires non compensées représentent près de 51 000 heures, soit 2 828 ETP.**



Chers collègues,

Lorsque ces décharges touchent les autres, ce n'est pas grave, mais est-on certain que nous vivions seuls ?

L'action syndicale a prouvé par le passé et quelquefois dans des contextes dramatiques qu'elle seule portait de l'espoir, soyons vigilants et comptez sur vous mêmes ; le SNIA IPR c'est vous, et votre action locale.

BULLETIN D'ADHESION au **Snia-ipr** (2009-2010)

Destinataire : - **de préférence**, votre délégué/correspondant académique pour envoi groupé au trésorier national, (**bulletins et cotisations**)
- **sinon**, le trésorier national : **MICHEL GOUY 3 rue de FERRIERE 59175 VENDEVILLE**

Adhérent : Je soussigné(e) :(1) Mle / Mme / M.
NOM et Prénom :
IA-IPR de (spécialité/discipline) :
ACADEMIE :

(1) **ADHÈRE / RENOUELLE MON ADHÉSION** au Snia-ipr.

Votre cotisation : montant fixé par l'A.G. du 5/05/2009 (**annuaire compris**) modifié par l'AG du 5 mai 2009

- (2) *Membre actif*, je verse la somme de **60,00 €**.
 (2) *Membre stagiaire*, je verse la somme de **30,00 €**.
 (2) *Membre détaché (1ère année)* je verse la somme de **30,00 €**.
 (2) *Membre retraité*, je verse la somme de **30,00 €**.
 (2) *Membre bienfaiteur*, je verse la somme (libre) de
- (2) Je souhaite seulement m'abonner au Flash– **Snia-ipr** (7,50 €).
 (2) Je souhaite seulement recevoir l'annuaire des IA-IPR (20,00 € port inclus).

Votre chèque :

- **de préférence**, à l'ordre du délégué académique du **Snia-ipr**,
 - **sinon**, à l'ordre du **Snia-ipr** avec envoi direct au **trésorier de cette fiche et du chèque :**
Michel GOUY 3 rue de FERRIERE 59175 VENDEVILLE

Vos coordonnées personnelles : (lisibles, merci)

Je souhaite que figurent dans l'Annuaire édité par le **Snia-ipr**

- (2) *mon adresse personnelle :*
 (2) **mon adresse électronique :**
 (2) *mon n° de tél. personnel :*
 (2) *mon n° de fax personnel :*

Date et signature

(1) Entourer la mention choisie.

(2) Cocher la case correspondant à votre situation. Attention : A partir de cette année, l'annuaire sera disponible en ligne sur le site. Il ne sera diffusé sur format papier qu'une année sur deux. Par ailleurs, vu les coûts importants de la reproduction et de l'envoi du magazine Flash, ce dernier sera envoyé via la messagerie électronique. Merci aux collègues ne disposant pas de ce moyen de communication de me le faire savoir pour leur envoyer une version papier